

BPA TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Spécialité Travaux de création et d'entretien

(mention éco jardinage)



Période de formation : Septembre à Mai
Durée de la formation : 805 heures

Objectifs de la formation

L'ouvrier en travaux paysagers exerce son activité dans une entreprise paysagiste privée ou en collectivité territoriale.

Le salarié titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en équipe. Il réalise, à partir de directives précises du chef d'équipe et/ou du chef d'entreprise, les travaux spécifiques de l'entreprise en lien avec sa spécialité. Il est responsable de leur bonne réalisation. Il fait preuve d'autonomie et de polyvalence dans l'exécution des tâches. Il conduit des engins spécifiques (tracteur, mini pelle, tondeuse autoportée...) sous réserve qu'il remplisse les conditions réglementaires requises.

Contenu de la formation

Modules professionnels

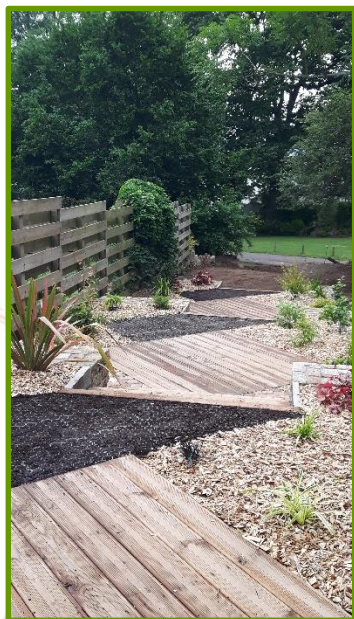
- ❖ Travaux d'entretien et de création d'un espace paysager
 - Connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers (biologie végétale, reconnaissance des végétaux, connaissance des matériels et matériaux utilisés sur un chantier de paysage)
- ❖ Maçonnerie paysagère et menuiserie paysagère
- ❖ Conduite d'engins
 - Tracteur, Mini pelle
- ❖ Analyse technico économique pour la réalisation d'un chantier d'aménagement paysager
- ❖ Sciences économiques et sociales
- ❖ Gestion durable dans les jardins et espaces verts
 - Pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement

Modules transversaux

- ❖ Technique de Recherche d'Emploi
- ❖ Communication Professionnelle
- ❖ Egalité professionnelle

Evaluation de la formation

- ❖ Positionnement au démarrage de l'action
- ❖ Évaluation pratique en contrôle continu
- ❖ Évaluation en situation professionnelle



AFG KERPLOUZ LASALLE

Route du Bono – BP 40417 ● 56404 AURAY CEDEX

Tél : 02.97.24.34.46 ● Fax : 02.97.24.34.41 ● E-mail : formation-continue@kerplouz.com

www.kerplouz.com

Modalités pratiques

Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre âgé(e) de 18 ans et plus ▪ Avoir un bon niveau 3^{ème} et plus ▪ Justifier d'une année d'activité professionnelle d'au moins un an à temps plein ▪ Etre inscrit comme Demandeur d'Emploi ▪ Valider son projet auprès de Pôle Emploi ou de la Mission Locale
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Information collective – Test de positionnement ▪ Etude du dossier de candidature : lettre de motivation, projet professionnel ▪ Entretien individuel
Durée en Centre de Formation et en entreprise	805 heures en Centre et 10 à 12 semaines en entreprise
Lieu de formation	Centre de Formation KERPLOUZ LASALLE AURAY
Validation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation individuelle de fin de formation ▪ Présentation au BPA TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS ▪ Diplôme du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (niveau V) ▪ Modalité d'Evaluation : par Unités Capitalisables (UC)
Prise en charge	<p>En Congé individuel de formation, CSP, CPF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en charge du coût de la formation par l'organisme financeur
Renseignements	<p>Téléphone : 02 97 24 34 46</p> <p>Adresse mail : formation-continue@kerplouz.com</p>

